


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2022**

Les membres du Conseil municipal de CARGÈSE, régulièrement convoqués le quinze septembre deux mille vingt-deux, sont réunis, l'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre septembre, à quinze heures, en la salle des délibérations de la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de François **GARIDACCI**.

Membres : 15

Secrétaire de séance : Emmanuelle PERONI

N°2022/61

MEMBRES PRÉSENTS	
<b>GARIDACCI</b> François	<b>FRIMIGACCI</b> Lucie
<b>FRIMIGACCI-PERONI</b> Emmanuelle	<b>ALESSANDRI</b> Jérôme
<b>SUSINI</b> Ange	<b>CINOTTI</b> Sandrine
<b>PAOLI</b> Jean-Paul	<b>ZANETTACCI</b> Alexia
MEMBRES ABSENTS	
<b>DRAGACCI-CODACCIONI</b> Hélène	<b>MIGEVANT</b> Pierre-Jean
<b>POGGI</b> Dominique	<b>ZANNETTI</b> Pierre
<b>NEGRONI-DESINI</b> Vannina	<b>COLONNA DE LECA CRISTINACCE</b> Frédéric
<b>ALESSANDRI</b> Stéphanie	
MEMBRES REPRÉSENTÉS	
<b>MIGEVANT</b> Pierre-Jean donne procuration à <b>PAOLI</b> Jean-Paul	
<b>POGGI</b> Dominique donne procuration à <b>FRIMIGACCI</b> Lucie	
<b>DRAGACCI-CODACCIONI</b> Hélène donne procuration à <b>ZANETTACCI</b> Alexia	
<b>NEGRONI-DESINI</b> Vannina donne procuration à <b>CINOTTI</b> Sandrine	
<b>ALESSANDRI</b> Stéphanie donne procuration à <b>FRIMIGACCI-PERONI</b> Emmanuelle	

**OBJET : Décision modificative n°4 budget M14.**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il convient, en ce qui concerne le budget M14, d'effectuer une décision modificative, à divers titres. La commune a en effet indûment perçu une partie des recettes liées à la taxe d'aménagement, il convient donc de reverser lesdites recettes, qui correspondent à un montant de 7 957, 88 euros.

De même, la commune fera face, avant la fin de l'année, à des travaux divers, intéressant notamment la voirie et les terrains communaux, et non prévus initialement, c'est pourquoi il conviendrait d'alimenter les articles dédiés, pour un montant global de 85 000 euros.

Le Maire poursuit en indiquant que le CEL Cargèse-Piana a sollicité l'octroi d'une nouvelle subvention, plus conséquente que prévu, il est ainsi proposé d'affecter des crédits supplémentaires, soit 5 000 euros, au sein de l'article dédié aux subventions émanant de la commune.

Monsieur le Maire poursuit en invitant les élus à réajuster le montant dédié à la rémunération des ressources humaines, via l'inscription de la somme de 65 593, 12 euros sur l'article concerné. Il est enfin proposé au Conseil d'intégrer au sein du budget, en recette d'investissement, la somme de 168 551 euros, correspondant à la réception, dernièrement, d'un arrêté émanant de l'Agence du tourisme de la Corse et portant octroi d'une subvention à hauteur du montant précité dans le cadre de l'opération portant sur l'aménagement d'un théâtre de verdure communal.

Le projet de décision modificative est déposé sur la table du Conseil.

### LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

**APPROUVE** la décision modificative n°4 du budget M14, telle que présentée en séance.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

**Pour : 13 dont 5 procurations.**

Le Maire,  
François GARIDACCI



**Voies et délais de recours :** la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia, ou sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la mairie, et de sa réception par le représentant de l'Etat. Ce recours contentieux peut être précédé d'un recours gracieux adressé au Maire dans les mêmes conditions de délais. En cas de recours gracieux préalable, le délai de recours contentieux est prorogé.

21/09/2022

**Edition de Décision Modificative**

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2022

1 / 1

**Décision modificative n°4 (Crédit supplémentaire)**

Description : Décision Modificative 4

date de délibération : 24/09/2022

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 011 61521	35 000,00		
D F 011 615231	20 000,00		
D F 011 615232	30 000,00		
D F 012 64111	65 593,12		
D F 023 023 (ordre)		160 593,12	
D F 65 6512	5 000,00		
D F 65 6574	5 000,00		
D I 10 10226 OPFI	7 957,88		
R I 021 021 OPFI (ordre)		160 593,12	
R I 13 1316 20207	168 551,00		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	7 957,88	160 593,12
	Réductions		160 593,12
Recettes :	Ouvertures	168 551,00	
	Réductions	160 593,12	
<b>Equilibre :</b>	<b>Ouv. - Red.</b>		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	
Solde Réductions	
<b>Ouv. - Réd.</b>	